

Traité de la réintégration des êtres

TRAITÉ DE LA RÉINTÉGRATION DES ÊTRES – 1

[Dieu](#) ayant créé pour sa propre gloire, dans son immensité divine, des [esprits](#) distincts de lui, pour qu'ils exerçassent le culte que cette Divinité leur avait fixé et prescrit par des lois [immuables](#), des préceptes et des commandements éternels et inaltérables, ces premiers êtres spirituels créés par [Dieu](#) furent tous créés libres et indépendants du Créateur, quant à leur volonté et action spirituelle. Ils étaient donc, par ce moyen, créés avec leur [libre-arbitre](#). Ce qui ne peut se croire différemment, sans détruire la faculté, la propriété et la vertu personnelle des premiers êtres créés, que l'Eternel avait émancipés du sein de sa Divinité, pour qu'ils opérassent avec précision dans les bornes qui leur avaient été données et assignées par le Créateur pour être à leur seule [disposition](#) et puissance. C'était positivement dans ces lieux où ces êtres spirituels premiers devaient rendre à leur Créateur le culte qu'ils lui devaient et pour lequel ils avaient été créés. Ces êtres ne peuvent nier leur convention entre le Créateur et eux. Ils reçurent des lois, des préceptes et des commandements. C'est par ces mêmes lois qu'ils ont souscrit à cette grande convention en la recevant immédiatement de [Dieu](#) avec satisfaction.

Je demanderai : « Qu'étaient ces êtres premiers-crésés, avant leur émancipation divine ? Existaient-ils ou n'existaient-ils point ? » Ils existaient dans l'immensité du Créateur, mais toutefois sans distinction d'action, de pensée et d'entendement particulier. Exister ainsi, ce n'est point exister, parce qu'on ne peut agir et sentir que par la volonté d'un être supérieur, dont tout ce qui est concentré en lui ne peut être mû, et avoir entendement et action que par celui qui contient le tout en lui-même. Il ne serait point Créateur sans le règne [infini](#) des êtres qui sont innés en lui et qu'il émancipe par sa seule volonté, et quand il lui plaît. C'est cette multitude d'émancipations infinies qu'il fait des êtres spirituels qui sont en lui-même, qui lui donne le nom de Créateur et de création divine, spirituelle animale, spirituelle temporelle.

Quels sont donc ces premiers êtres créés que l'Eternel émancipa de lui-même et comment les distingua-t-il ? Par leurs noms, vertus et puissances supérieures à tout être créé après eux. Ils étaient supérieurs parce qu'ils occupaient immédiatement l'immense [circonférence](#) divine qui est vulgairement appelée Domination, premier cercle divin portant son nom dénaire, ainsi qu'il suit par la figure .

Le nom de ces premiers [esprits](#) était plus fort que ce que nous appelons Chérubins, Séraphins, [Archanges](#) et [Ange](#)s. Ces quatre dénominations d'[esprits](#) nous assurent que leur émanation vient réellement de la quadruple

[essence](#) divine dans laquelle tout [esprit](#) créé, soit majeur et supérieur 10, inférieur 7, et mineur 4, devait agir et opérer pour la plus grande gloire du Créateur. Ces quatre premiers principes d'êtres créés avaient en eux une partie de la Domination divine, une vertu de puissance majeure, inférieure et mineure. Ils avaient en eux toutes ces choses et la connaissance de celles qui pouvaient exister ou être renfermées dans ces différents êtres spirituels, puisqu'ils n'étaient point encore créés et émancipés du sein de la Divinité, parce que ces premiers chefs, émancipés du Créateur au premier cercle divin, nommé mystérieusement cercle dénaire, lisaient distinctement et avec sécurité ce qui se passait dans la Divinité, ainsi que ce qui était contenu en elle-même. Il ne doit pas y avoir le moindre doute sur ce que je dis ici, étant bien convaincu qu'il n'appartient qu'à l'[esprit](#) de lire, voir et concevoir l'[esprit](#). Les premiers chefs créés spirituels étaient donc considérablement revêtus de vertu et puissance divine. Il n'est pas douteux que ces [esprits](#) prévissent toute action divine, la Divinité ayant créés pour être témoins face à face de toutes ces opérations divines et de la manifestation de sa gloire.

Ces chefs spirituels divins ont-ils toujours conservé leur premier état de vertu et puissance divine ? Oui, ils l'ont conservé par l'[immutabilité](#) des dons et décrets éternels. Car, si [Dieu](#) avait retiré toutes les vertus et puissances premières qu'il a mises réversibles sur ces premiers [esprits](#) créés, il n'y aurait plus eu d'action de vie

bonne et mauvaise, ni aucune manifestation de gloire et de puissance divine supérieure aux [esprits](#) majeurs, inférieurs et mineurs. Me dira-t-on que le Créateur devait bien prévoir que cette création d'[esprits](#) prévariquerait et s'écarterait des lois, préceptes et commandements qu'il voulait leur donner ? S'il le prévoyait, pourquoi ne les contenait-il point dans leur premier état de justice envers lui ? Je répondrai à cela que, quoique le Créateur ait prévu l'ambition orgueilleuse de ces [esprits](#), il ne pouvait les contenir de pas une façon, sans les priver de leurs actions particulières et innées en eux, ayant été émancipés de la Divinité pour agir à leur volonté comme cause seconde spirituelle suivant le plan pour lequel le Créateur les avait créés.